



Bilan évaluation du crip protection de l'enfan(le lire le signer)

Par nadine14

Bonjour, suite à une dénonciation, nous avons été soumis à des entretiens crip protection de l'enfance. Lors du dernier bilan oral, nous avons appris que nous allions passer devant le juge pour enfants, on va nous imposer une thérapie familiale. Tout cela nous dépasse...notre enfant est heureux...

Nous n'avons pas eu la possibilité de voir ce compte rendu, malgré plusieurs demandes les évaluatrices écrivent dont librement ce qu'elles veulent sans contradiction sur la base de quelques entretiens.

1/ EST CE NORMAL DE NE PAS POUVOIR VOIR CE DOSSIER ?

A priori,nous aurions dû signer ce rapport d'évaluation, rien n'a été signé de notre part.

2/ N EST CE PAS UN VICE DE FORME DÉFENDABLE DEVANT LE TRIBUNAL?

Merci pour vos réponses.
Stéphane et Nadine de Caen